

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 04/2009

**Relatif à une demande de crédit de CHF 7'850'000.00 pour la construction
d'un bâtiment scolaire sur la parcelle no 558 "Les Communaux"**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRESENTATION

Pour faire suite au préavis No 04/2008 que votre Conseil a approuvé lors de sa séance du 23 juin 2008 et pour répondre aux propositions du rapport du groupe de travail au Conseil d'Etat, relatif à la réorganisation scolaire des établissements scolaires d'Aubonne et environs et de Gimel et environs, nous avons mené l'étude pour la construction du nouveau collège. Après la mise à l'enquête des plans qui s'est terminée le 16 mai 2009, sans aucune opposition, nous soumettons à l'approbation de votre conseil, une demande de crédit de construction basée sur le montant des soumissions rentrées.

Pour rappel, ce nouveau collège est appelé à accueillir les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années des communes de St-livres, Lavigny, Buchillon et Etoy représentant environ 130 élèves et qui, à terme, seront considérés comme faisant partie de l'école primaire, ceci dans le cadre de l'harmonisation scolaire (Harmos).

Notre choix de construction s'est porté sur un type de construction modulaire, ceci dans le souci de construire les salles de classes au fur et à mesure de l'apparition des besoins. Raison pour laquelle, nous avons établi un plan pour les extensions futures si cela s'avérait nécessaire. Bien entendu, les normes "Minergie" s'appliqueront à cette construction, ce qui implique une plus value d'environ 10 %. La production de chaleur sera assurée par une pompe à chaleur et des panneaux solaires en complément pour l'eau chaude.

En outre, sur le plan d'implantation se trouve également une salle de gymnastique qui, selon l'évolution et les nouvelles données relatives aux modifications scolaires futures, principalement celle de la journée continue de l'élève, pour laquelle nous serons appelés à voter très prochainement, demandera une adaptation des infrastructures d'accueil.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Descriptif général

- Bâtiment sur 3 niveaux

Rez de chaussée :

- 1 salle de classe
- 1 salle de TM Longueur
- Secrétariat, salle des maîtres,
- Bureaux du directeur et du doyen

1^{er} étage

- 3 salles de classe
- Infirmerie
- Salles d'appui
- Salles de dégagement

2^{ème} étage

- 3 salles de classe
- Salle ACT / ACM, modulable
- Salles d'appui
- Salles de dégagement

La construction sera effectuée dès l'échéance du délai référendaire et le bâtiment devrait être disponible, pour son aménagement intérieur dès fin juin 2010.

INVESTISSEMENT

Bâtiment

La construction du bâtiment est devisée à : CHF 5'400'000
comprenant, la construction, raccordements
électriques, eau, eaux usées et aux claires,
aménagements extérieurs.

Ascenseur CHF 50'000

Chauffage et ventilation CHF 300'000

Génie civil

Radier et nouveaux aménagements
routiers CHF 1'040'000

Appareillage pour déplacement conduite CHF 80'000

Eclairage public et taxes de raccordements CHF 130'000

Divers, taxes de raccordements et imprévus CHF 350'000

Total CHF 7'350'000

Le mobilier n'est pas compris dans la construction l'estimation pour l'aménagement des classes et des bureaux administratifs est estimée à CHF 500'000.

Les modalités de prise en charge de cette nouvelle construction se feront par l'intermédiaire des locations scolaires.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis no 04/2009 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du complexe scolaire;
2. d'accorder la demande de crédit de CHF 7'850'000.00 pour la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire;
3. d'emprunter le cas échéant une partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment;
4. d'amortir cet investissement sur la base d'une annuité fixe,
 - en 30 ans pour la construction et pour les aménagements routiers
 - en 10 ans pour le mobilier

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 juillet 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet

Annexes : plans

Municipaux responsables : M. José Manuel Fernandez
M. Roland Corthay

